

## ANNEXE 2 A LA CONVENTION DE REEDUCATION RELATIVE AU DIAGNOSTIC DU SYNDROME D'OBESITE-HYPOVENTILATION ET SON TRAITEMENT PAR BiPAP

Numéro d'identification de l'établissement : 7. . . .

Le rapport concerne l'année 200...

Modalité	Déjà en traitement dans l'établissement Avant le 1-1-200... et		Nouveau dans l'établissement au cours de l'année 200...			
			Auparavant déjà bénéficiaire via un autre établissement et		Auparavant encore jamais sous BiPAP et	
	encore en traitement au 31-12-200...	a arrêté au cours de l'année 200...	encore en traitement au 31-12-200...	a arrêté au cours de l'année 200...	encore en traitement au 31-12-200.....	a arrêté au cours de l'année 200.....
BiPAP						

**Instructions** à suivre pour remplir le tableau.

Une différence est faite dans le tableau entre :

**↘ les bénéficiaires qui avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 200 .....en question étaient déjà suivis par BiPAP dans votre établissement et qui**

- (1) étaient encore toujours sous BiPAP dans votre établissement au 31 décembre de la même année 200...
- (2) ont arrêté au cours de la même année 200....

**↘ nouveaux bénéficiaires sous BiPAP dans votre établissement auparavant déjà traités par BiPAP dans un autre établissement conventionné et qui**

- (3) étaient encore sous BiPAP dans votre établissement au 31 décembre de la même année 200.....;
- (4) ont arrêté au cours de la même année 200...

**Veillez indiquer par cellule, le cas échéant, le nombre de bénéficiaires.**